

Inscription budgétaire	
Dépenses	5 128 850 €
Recettes	455 050 €

**POUR L'ÉGALITÉ ET L'ACCÈS AU SERVICE DE L'ÉDUCATION :
UN ENGAGEMENT AFFIRMÉ AU-DELÀ DES COMPÉTENCES LÉGALES**

DOTER LES COLLÈGES EN MOYENS COMPLÉMENTAIRES

En complément de ses compétences obligatoires, notre Assemblée a également souhaité accompagner plus spécifiquement les établissements dans leurs moyens et actions pédagogiques, en complément de l'État, mais aussi en développant une politique volontariste et solidaire sur les champs d'action confiés au Département par la Loi du 13 août 2004.

En 2012 et si la récente convention de partenariat permet d'interrompre la poursuite des baisses de moyens apportés par l'Éducation Nationale concernant les assistants d'Éducation TICE, le désengagement de l'État constaté les années précédentes pèse lourdement sur le budget du Département.

D'un montant total de plus de 5,1 M€, l'ensemble des mesures présentées ci-après représente un atout déterminant pour les pratiques éducatives et organisationnelles des collèges.

I - L'opération « un collégien, un ordinateur portable »

1°) Rappel des actions réalisées et en cours

Avec la rentrée scolaire de septembre 2011, nous avons entamé la onzième année scolaire de l'opération et déployé 8 980 ordinateurs portables aux enseignants et collégiens de 4^e et de 3^e des 36 collèges publics. Pendant les dix premières années scolaires de l'opération, 49 000 collégiens landais ont pu bénéficier d'un prêt d'un ordinateur portable pendant leur scolarité.

Aujourd'hui, dans un monde qui abandonne progressivement le papier pour l'écran, les quatre objectifs fixés par le Conseil Général lors du vote du Budget Primitif 2001 conservent leur pleine acuité :

1/ relever les défis de l'égalité, en assurant l'égal accès des élèves à ces nouveaux outils dont la maîtrise leur sera indispensable dans leurs études et leur vie professionnelle et citoyenne ; il y a dix ans, un ordinateur portable coûtait plus de 1 600 €.

2/ favoriser l'émergence de nouvelles pratiques pédagogiques ; c'est-à-dire faire rentrer l'ordinateur dans les usages quotidiens de la classe mais aussi « hors classe » pour des besoins scolaires.

3/ diffuser la « culture » des nouvelles techniques dans tous les foyers landais ; faire de l'adolescent un vecteur de transmission de la modernité vis-à-vis de sa famille (grands-parents, parents, fratrie,...).

4/ développer l'attractivité des Landes afin d'attirer les opérateurs de télécommunications dans un département rural où la seule logique économique ne les conduirait pas ; à l'époque, seules Mont-de-Marsan et Dax venaient d'être desservies par l'ADSL.

Depuis 11 ans, avec cette opération « *un collégien, un ordinateur portable* », le Département a mis en place tous les moyens matériels et humains pour faciliter l'entrée de l'informatique et des techniques de l'information et de la communication à l'École. En effet, il fournit et entretient un ensemble de plus 13 000 matériels informatiques et réseaux, 130 logiciels et services :

- des matériels individuels informatiques nomades qui vont et viennent de la maison au collège ;
- sur ces machines, la collectivité installe une suite documentaire, des manuels scolaires numériques, des ressources disciplinaires, des animations scientifiques, des abonnements à des banques de données vidéo, soit plus de 130 logiciels sur les disques durs des ordinateurs portables ;
- toutes les salles de classe de tous les collèges publics sont équipées d'outils de visualisation collective (c'est-à-dire un vidéo projecteur, un tableau blanc interactif et un visualiseur numérique) ; cette opération vise notamment à alléger le cartable de tous les collégiens landais ;
- toutes les tables, de toutes les salles de classe, de tous les collèges sont reliées à un réseau informatique, lequel est relié à deux serveurs par établissement et aboutit sur une liaison Internet dimensionnée au prorata du nombre de machines connectées ;
- tous les matériels informatiques et réseaux sont maintenus et réparés dans l'enceinte de l'établissement, et ils sont renouvelés périodiquement par la collectivité ;
- enfin, chaque établissement scolaire emploie un assistant d'éducation (35 heures semaine en moyenne sur l'année) qui gère les diagnostics des incidents des matériels informatiques et réseaux, se charge des pannes logicielles ou liées au système d'exploitation, contacte les tiers mainteneurs, gère le réseau du collège et son parc informatique.

Les usages et les pratiques pédagogiques sont du ressort de l'Éducation nationale qui selon les années budgétaires forme les enseignants à ces outils, les accompagne et les guide dans les recherches pédagogiques pertinentes, et les évalue sur ces nouvelles pratiques.

L'enquête d'évaluation publiée par l'institut TNS Sofres à l'été 2009, fait apparaître une nette progression de l'usage de l'ordinateur par rapport à la précédente enquête de 2004 : nous sommes passés d'un usage hebdomadaire pour 34 % des enseignants, à 57 % qui déclarent s'en servir « à au moins un cours sur deux », pour faire des exercices, présenter leurs cours ou projeter des documents. Quant à l'utilisation par les collégiens eux-mêmes, 40 % des enseignants déclarent solliciter l'utilisation par les collégiens de leurs ordinateurs portables « à au moins un cours sur deux ». Les collégiens, eux, disent utiliser leur portable pour récupérer des documents sur le réseau du collège et faire des exercices. Les deux tiers des enseignants landais reconnaissent qu'avec l'usage de ces outils informatiques en classe et en cours, la motivation des collégiens s'est accrue de façon très considérable. Ces quelques chiffres (moyennes départementales) sont d'autant plus exceptionnels quand on sait qu'aucun objectif quantitatif n'a jamais été imposé, ni par leurs autorités académiques, ni par le Département des Landes.

En 2011, le renouvellement de la moitié des ordinateurs portables, la première tranche des travaux d'entretien du câblage, ainsi que la gestion courante de l'opération « *un collégien, un ordinateur portable* » ont constitué pour le service T.I.C.E., « les » priorités de l'année 2011. Dans ce cadre, les actions suivantes ont notamment été entreprises :

- le renouvellement de 4 700 ordinateurs portables acquis en 2008 et distribués à la rentrée dans 18 collèges, acquisition des droits d'utilisations de manuels scolaires numériques en Espagnol, Anglais et Histoire Géographie ;

- la rénovation du câblage des salles de classe dans sept collèges (Géaune, Rion-des-Landes, Villeneuve-de-Marsan, Soustons, Linxe, Hagetmau et Saint-Vincent-de-Tyrosse) ;

- dans le 36^e collège, celui de Saint-Paul-lès-Dax, chaque salle de classe a été équipée d'un visualiseur numérique, d'un vidéo projecteur et d'un tableau interactif, conformément aux engagements du Département pris dans le cadre de l'opération « cartables légers » ;

- un effort de communication a également été réalisé en direction des familles landaises avec la publication d'un livret de 68 pages « mon ordinateur et moi » présentant l'opération, l'ordinateur et son contenu et indiquant quelques conseils d'utilisation aux collégiens ;

- suite aux enseignements de l'enquête d'évaluation TNS Sofres, afin de renforcer le partenariat et maintenir l'État sur ses engagements initiaux, le Département a fait part au Rectorat de plusieurs propositions permettant d'envisager un conventionnement pluriannuel. Une convention quadriennale a été adoptée par délibération n° 10⁽¹⁾ de la Commission Permanente en date du 12 décembre 2011.

2°) Actions pour 2012

a) Poursuite de l'opération « un collégien, un ordinateur portable »

En 2012, le Département procédera à la fin du renouvellement des ordinateurs portables destinés à la moitié des établissements, veillera à la disponibilité des contenus pédagogiques, entamera une seconde tranche d'entretien du câblage et assurera la partie technique de l'accompagnement dans les établissements en finançant les postes d'assistants d'éducation chargés du suivi technique des matériels et de l'accompagnement informatique des utilisateurs.

Pour l'ensemble des opérations d'équipement, je vous propose d'inscrire :

- en fonctionnement, un crédit de **273 000 €** détaillé comme suit :
 - petits matériels et pièces non inventoriables30 000 €
 - frais de transports 1 000 €
 - formation des assistants d'éducation30 000 €
 - frais de communication vers les familles12 000 €
 - prestation de services, restitution et déploiement200 000 €
- en investissement, un crédit de **2 295 000 €** détaillé comme suit, afin de procéder aux acquisitions :
 - d'ordinateurs portables 2 050 000 €
 - de logiciels200 000 €
 - de ressources numériques pour les collèges45 000 €

Je vous propose également d'inscrire un CP 2012 de **358 500 €** pour la réalisation de travaux de câblages nécessaires au fonctionnement des réseaux étant précisé que l'échéancier prévisionnel figure en annexe I.

Je vous propose enfin d'inscrire en recettes un crédit de **450 000 €** correspondant à la revente des ordinateurs acquis en août 2008 et un crédit de **4 500 €** correspondant aux remboursements des accessoires liés à l'ordinateur portable et dégradés ou perdus par les utilisateurs.

Pour mémoire, la convention de mise à disposition de l'ordinateur portable prévoit les modalités de paiement auprès de l'établissement. Un titre de recettes est ensuite émis à l'encontre de chaque collège correspondant au montant des dégradations encaissées.

3°) Les assistants d'éducation

Au lancement de l'opération «un collégien, un ordinateur portable», l'accompagnement technique était assuré dans les collèges par des aides éducateurs recrutés par l'Éducation nationale.

Suite à la suppression du statut des emplois jeunes par le gouvernement en 2003, et afin de maintenir dans les établissements un suivi de qualité pour l'opération « *un collégien, un ordinateur portable* », le Département décidait lors de la Décision Modificative N°2-2006, le 6 novembre 2006, de financer lui-même les personnels dédiés à l'opération, embauchés et employés par les collèges sous le statut d'assistants d'éducation. En 2007, nous financions 2 postes d'assistant d'éducation, à la rentrée 2008 nous en financions 14, en 2009 nous en avons financé 24 et depuis la rentrée 2010, le Département finance 30 de ces postes. Devant ce désengagement continu de l'État, le Département pallie les insuffisances nationales en prenant en charge le coût des postes d'assistants d'éducation recrutés par les collèges.

La convention quadriennale approuvée par délibération n° 10⁽¹⁾ de la Commission Permanente en date du 12 décembre 2011 structure désormais le partenariat entre le Département et l'État ; elle prévoit les orientations pédagogiques fixées aux enseignants, leur formation, les engagements financiers des parties. Pour ce qui concerne les assistants d'éducation, l'État s'engage à participer financièrement à la rémunération des assistants d'éducation TICE : « Pour l'année 2011-2012, cette participation se concrétise par la prise en charge du financement nécessaire à la rémunération de 5 assistants d'éducation TICE (1 607 heures annualisées) pour 5 collèges publics landais. Pour les années ultérieures, après examen par le comité de pilotage puis accord des partenaires, cette participation pourra être réévaluée, la participation de l'Etat ne pouvant en tout état de cause être inférieure à la rémunération de 5 assistants d'éducation TICE ».

Par ailleurs, la mutualisation du paiement de leurs salaires pour le compte des collèges, aujourd'hui assurée par le Lycée de Tarnos, pourrait être confiée au Centre Régional de Documentation Pédagogique (C.R.D.P.) à compter du 1^{er} septembre 2012 dans le cadre d'une convention à venir qui sera présentée à l'approbation de notre Commission Permanente.

Je vous propose d'inscrire un crédit de **760 000 €** correspondant à la rémunération d'un assistant d'éducation par établissement pendant un an, ainsi qu'une provision de **30 000 €** correspondant aux frais de gestion de mutualisation des salaires.

Il est rappelé que délégation a été donnée à la Commission Permanente pour la répartition des postes subventionnés et que le crédit précité sera reversé à l'établissement mutualisateur sur présentation des factures correspondantes.

II - Actions pédagogiques

1°) Participation aux projets d'établissements

Chaque année, les collèges mettent en œuvre un programme d'actions pédagogiques qui décline les priorités affichées dans le projet d'établissement. Les crédits d'Etat affectés au financement de ces actions sont régulièrement en baisse depuis plusieurs années.

Le Département apporte un concours financier complémentaire à certaines de ces actions dans le domaine culturel (musique, danse, théâtre, sculpture, patrimoine, sciences et techniques), dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté (traitement de l'actualité, connaissance des institutions, prévention), à l'exclusion des actions relevant de l'accompagnement éducatif.

En 2011, notre soutien a permis de subventionner ces projets à hauteur de 25 000 €.

Pour 2012, je vous propose d'adopter le dispositif suivant :

- principe de l'allocation d'une aide aux collèges publics landais calculée sur la base de la moyenne des allocations 2010 et 2011 ; sous réserve de la présentation de projets bénéficiant d'un financement d'Etat au moins égal à celui de la collectivité ;
- inscription au Budget Primitif 2012 pour le financement de ces actions, un crédit de **25 000 €** ;
- délégation donnée à la Commission Permanente pour la répartition des crédits.

2°) Séjours des collégiens en classes de découvertes

L'Assemblée Départementale soutient le départ en classes de découvertes d'un maximum d'enfants.

Depuis la Décision Modificative n°2 - 2009, notre Assemblée a décidé de réserver son soutien pour le départ en classes de découvertes aux seuls élèves des collèges, domaine relevant de la compétence du Département et constituant sa priorité d'action en matière d'Éducation, en créant un fonds de participation financière qui permet de réduire le coût des séjours pour les élèves des 36 collèges publics landais.

Au titre de l'année scolaire 2010-2011 une somme de 42 323 € a été consacrée à l'organisation de 4 704 journées pour 784 collégiens.

Par délibération n°H1 en date du 27 juin 2011, notre assemblée a décidé de reconduire, pour l'année scolaire 2011-2012, le dispositif de participation financière aux séjours en classe de découverte pour les collèges publics landais et de redéfinir les taux et modalités de participation.

Afin de réaliser cette action sur l'année scolaire 2011-2012, un crédit de **50 000 €** est inscrit.

3°) Promotion de la culture scientifique au collège

Le Département des Landes travaille en partenariat avec l'Association Lacq Odyssée (Centre de culture scientifique, technique et industrielle des Pays de l'Adour) depuis 2007 afin de promouvoir la culture scientifique auprès du plus grand nombre.

Le programme à destination des collégiens et lycéens est axé en 2012 sur un parcours de découverte sur le thème de l'alimentation rejoignant ainsi l'intérêt de la collectivité autour de la restauration scolaire. Les cycles de conférences avec des scientifiques de renom se déroulant en établissements scolaires et dans le réseau des médiathèques se poursuivent et des expositions sur les thèmes de l'espace, de la forêt, du sommeil et du développement durable seront également proposées.

En 2011, ces programmes ont touché près de 1 400 collégiens.

Afin de permettre en 2012 la poursuite de cette action qui a pour objectif de susciter une réflexion sur les divers aspects des sciences et des métiers scientifiques et qui trouve un écho très favorable auprès des collégiens, je vous propose d'attribuer à l'Association Lacq Odysée, une subvention de **14 000 €**, inscrite au Budget Primitif 2012 et de m'autoriser à signer la convention correspondante.

4°) Action collégiens/citoyens «Conseil Général des Jeunes»

Ce dispositif citoyen expérimenté depuis 2007 a été reconduit dans le cadre d'une organisation tenant compte des enseignements des deux premières expériences. Le bilan du deuxième mandat a démontré tout l'intérêt de renouveler l'opération :

- en l'intégrant dans la démarche globale de la collectivité vis à vis de la politique jeunesse,
- en permettant aux collèges de mieux accompagner et prolonger l'opération au sein de l'établissement.

La Commission Permanente du Conseil Général a décidé de confier l'animation du « Conseil Général des Jeunes » à l'association des Francas des Landes pour les quatre prochaines années scolaires.

Conformément à la convention cadre conclue le 23 septembre 2011 avec l'Association des Francas des Landes, je vous propose d'inscrire **50 000 €** pour assurer le financement de l'animation de l'opération, cette subvention comprenant les frais d'organisation et d'affectation du personnel de l'association pour le suivi et l'animation du projet.

Installée le 9 décembre dernier, la nouvelle Assemblée consacrerait l'année scolaire 2011-2012 à la définition et l'élaboration des projets de chaque commission. Dans cette perspective, je vous propose d'inscrire un crédit global de **86 850 €** comprenant à la fois les crédits nécessaires au début de réalisation des projets ainsi que les frais de fonctionnement généraux de l'opération ; ce crédit global est ainsi réparti :

- logiciels et droits (actions) :	3 500 €
- achat d'œuvres (actions) :	4 000 €
- alimentation :	4 500 €
- autres fournitures :	4 000 €
- autres services extérieurs et frais divers :	49 400 €
- actions d'affichage :	2 950 €
- transport de personnes :	18 500 €

III - Les personnels techniques territoriaux des établissements d'enseignement

Transférés aux collectivités territoriales à l'occasion de la loi du 13 août 2004, les personnels techniques des collèges exercent des missions d'accueil, de maintenance générale et d'hébergement et restauration. Actuellement, 262 agents sont affectés dans les collèges publics landais.

Vous trouverez les décisions concernant les carrières de ces personnels titulaires dans les rapports sur le personnel, ainsi que les créations de postes requises pour l'ouverture du futur collège de Saint-Geours-de-Maremne.

1°) Personnels contractuels de droit public

Le remplacement des personnels titulaires en congés (maladie, maternité, parental...) ou des postes vacants incombe également à la collectivité pour l'ensemble des missions transférées. Ce remplacement n'est ni obligatoire ni systématique.

Conformément à la convention d'objectifs et de moyens signée avec les collèges landais, le remplacement de personnel absent par du personnel contractuel est pris en charge par le Département en fonction des situations et des crédits disponibles ; ainsi, le Département accède en priorité aux demandes concernant le remplacement du chef de cuisine, ou encore pour pallier une absence de personnel supérieure à un mois ou en cas de plusieurs absences simultanées .

Compte tenu du nombre de postes vacants à la rentrée ou susceptibles de l'être en cours d'année et de l'expérience des années précédentes en matière de suppléances, il convient d'inscrire une somme de **730 000 €**.

Pour faire face aux dépenses nécessaires de renouvellement des vêtements et accessoires de travail pour les agents techniques des collèges, je vous propose de procéder à l'inscription de la somme de **85 000 €** et de prévoir une recettes de **550 €** correspondant à des avoirs perçus sur des commandes passées en 2011.

Je vous demande de reconduire, en complément, l'inscription d'un crédit de **5 000 €** pour l'acquisition de divers petits équipements de sécurité.

2°) Personnels contractuels de droit privé

Notre Assemblée a donné la possibilité aux collèges de participer à la politique d'intégration sociale en leur permettant de recruter à la rentrée 2007 sous la forme de contrats aidés des personnes employées sur des missions relevant des compétences départementales. Pour une meilleure efficacité du dispositif en terme d'accompagnement des personnes, chaque établissement s'est vu fixer un nombre maximum d'emplois sur la base de critères objectifs validés par la commission permanente de décembre 2006 (surfaces, effectifs, mode de restauration, personnels titulaires). Le Département prend en charge la part employeur de ces contrats (au nombre de 82 en 2011).

Pour poursuivre cette politique, je vous propose de renouveler pour 2012, la possibilité donnée aux collèges de procéder au recrutement de personnes en contrats aidés et en conséquence :

- d'inscrire une somme de **365 000 €**, la Commission Permanente ayant délégation pour sa répartition;
- de reconduire pour les contrats conclus ou renouvelés en 2012 le dispositif de financement tel que défini l'an dernier, à savoir :
 - attribution à chaque collège des crédits correspondant à la part employeur de la rémunération de ces personnels pour la durée du contrat ;
 - le financement se fait en début de trimestre en fonction du nombre de contrats employés par l'établissement. A la fin du trimestre, le collège fournit une attestation de présence et copie des bulletins de salaires permettant ainsi de valider ou de corriger le versement effectué.

Au-delà du financement de ces contrats et sous réserve des crédits disponibles, le Département propose à ces personnels l'accès aux formations qu'il offre à l'ensemble des personnels techniques des collèges. Pour financer la prise en charge des frais de déplacement et de restauration liés à ces stages, je vous propose d'inscrire une somme de **1 500 €**.

*

* *

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur ce dossier et de vous prononcer sur les inscriptions suivantes :

- en dépenses :

Chapitre 20 :	3 500 €
Chapitre 21 :	4 000 €
Chapitre 23 :	358 500 €
Chapitre 204 :	45 000 €
Programme 400 :	2 250 000 €
Chapitre 011 :	443 850 €
Chapitre 012 :	730 000 €
Chapitre 65 :	1 294 000 €

- en recettes :

Chapitre 024 :	450 000 €
Chapitre 77 :	5 050 €

L'annexe I présente un tableau exhaustif des AP/CP avec leurs échéanciers correspondants, ainsi que le montant des inscriptions budgétaires par section et imputation.

ANNEXE I
RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES

I - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N°AP	INTITULE	CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES			CREDITS DE PAIEMENT						
					AP ANTERIEURES ACTUALISEES (DM2 2011)	CP réalisés 2009, 2010 2011	AP 2012 (BP 2012)	Ajustements	Nouveau montant	SOLDE AP	CP ouverts au titre de 2012	CP ouverts au titre de 2013	CP ouverts au titre de 2014	CP ouverts au titre de 2015
197	Travaux câblages	23	231753	221	750 000,00	331 205,88	750 000,00		750 000,00	418 794,12	358 500,00	60 294,12		
	TOTAL				750 000,00	331 205,88	750 000,00		750 000,00	418 794,12	358 500,00	60 294,12		

II - INSCRIPTIONS BUDGETAIRES HORS AP

SECTION	CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	INTITULE	Crédits 2012	Recettes
INVESTISSEMENT	400	21831	221	Acqu. Ordinateurs	2 050 000,00	
	400	205	221	Acqu. Logiciels	200 000,00	
	400	2043	221	Acqu. Ressources numériques	45 000,00	450 000,00
	024	024	221	Revente ordinateurs	3 500,00	
		20	2051	Actions CGJ logiciels	4 000,00	
		21	216	Actions CGJ Achat d'œuvres	2 302 500,00	450 000,00
				Total investissement		
FONCTIONNEMENT	011	6068	221	Petits matériels	30 000,00	
	011	6241	221	Frais de transport	1 000,00	
	011	6183	221	Formation assistants éducation	30 000,00	
	011	6236	221	Frais de communication	12 000,00	
	011	611	221	Prestation de services	200 000,00	4 500,00
	77	7788	221	Remboursements accessoires	760 000,00	
	65	65511	221	Assistants d'éducation	30 000,00	
	65	6568	221	Frais de gestion AED TICE	25 000,00	
	65	65511	221	PAE et ateliers artistiques	50 000,00	
	65	6513	28	Séjours classes découvertes	14 000,00	
	65	6574	221	Laq. Odyssée	50 000,00	
	65	6574	221	Action collégiens citoyens	4 500,00	
	011	60623	221	CGJ alimentation	4 000,00	
	011	6068	221	CGJ autres fournisseurs	49 400,00	
	011	6188	221	CGJ services extérieurs	2 950,00	
	011	6245	221	CGJ affichage	18 500,00	
	011	6245	221	CGJ transport	730 000,00	
	012	6218	221	Suppléances	85 000,00	
	011	60636	221	Vêtements de travail		550,00
	77	7788	221	Avoirs vêtements de travail	5 000,00	
	011	60632	221	Petits équipement TOS	365 000,00	
	65	65511	221	Contrats aidés	1 500,00	
011	62878	221	Frais de déplacements			
			Total Fonctionnement	2 467 850,00	5 050,00	
			TOTAL	4 770 350,00	455 050,00	
			TOTAL GENERAL	5 128 850,00	455 050,00	